

L'eau dans le Grand Ouest : un défi collectif

**APPEL À
CANDIDATURES
2026**

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
22 MAI 2026 À 17H

Pourquoi cet appel à candidatures ?

L'eau est un bien commun essentiel, au cœur des équilibres écologiques, économiques et sociaux. Sur les territoires de la Fondation de France Grand Ouest, la ressource en eau est particulièrement fragile, sous l'effet cumulé des pressions agricoles, industrielles, urbaines et touristiques, de l'artificialisation des sols et de l'évolution des usages.

Le changement climatique accentue fortement ces fragilités. L'augmentation des températures, l'évolution des précipitations et la multiplication des événements extrêmes (sécheresses plus fréquentes et plus longues, pluies intenses) entraînent une baisse de la disponibilité de la ressource, une dégradation de la qualité de l'eau et une augmentation des tensions entre les usages, tout en fragilisant les milieux aquatiques et les zones humides. En Pays de la Loire, seulement 11,3 % des masses d'eau sont en bon état écologique et 24 % en Bretagne, contre 44 % à l'échelle nationale.

Ces constats sont aujourd'hui pleinement intégrés dans les stratégies d'adaptation régionales et territoriales (sobriété des usages de l'eau, préservation des milieux aquatiques et des zones humides, gestion des tensions quantitatives, adaptation des pratiques agricoles, économiques et territoriales, promotion des solutions fondées sur la nature...). Néanmoins, perdurent un besoin croissant d'acculturation aux enjeux de l'eau, souvent invisibilisés ou perçus comme trop techniques, ainsi qu'une nécessité de dialogue sur la gestion collective de la ressource, à une échelle territoriale cohérente (bassins versants, EPCI...).

La Fondation de France Grand Ouest souhaite inscrire son action dans une approche systémique, inclusive et expérimentale, et considère les défis majeurs liés à la

question de l'eau comme interdépendants et reposant sur plusieurs constats partagés par des acteurs du territoire :

- **Une fragmentation des initiatives locales et une difficulté pour les structures associatives à se fédérer ou coopérer à une échelle pertinente**, généralement faute de moyens alloués à la coordination ;
- **Une gouvernance de l'eau en mutation**, où les décisions se déplacent vers les intercommunalités, les EPCI ou les syndicats de bassins, sans toujours associer pleinement les citoyens ;
- **Un besoin de médiation et de dialogue** pour dépasser les clivages entre acteurs économiques, institutionnels et citoyens ;
- **Une urgence culturelle et sociale à faire de l'eau un commun**, porteur de récits collectifs positifs et mobilisateurs ;
- **Un besoin d'information auprès des élus, citoyens et acteurs socio-économiques**, afin de renforcer leurs connaissances, lever les appréhensions et limiter la désinformation sur la ressource en eau ;
- **Une urgence à garantir l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante**, favorisant ainsi une alimentation de qualité pour tous, notamment les plus vulnérables ;
- **Une meilleure gestion des risques naturels** (sécheresse, inondation, submersion marine) en appelant à la mémoire du risque et à l'accroissement de la capacité des territoires à répondre à des situations d'intensité « exceptionnelle » ;
- **Une nécessité de préserver les milieux naturels et limiter leur pollution**, en favorisant notamment les pratiques agroécologiques.

Objectifs

En réponse à l'ensemble de ces constats cet appel à projets vise à soutenir des initiatives qui :

- **Accompagnent le développement d'initiatives citoyennes, associatives et démocratiques basées sur le dialogue.** L'objectif étant de favoriser la prise de décision par les citoyens et la participation des associations dans les instances de gouvernance de l'eau.
- **Renforcent la résilience des territoires face aux enjeux liés à l'eau,** en agissant sur leur capacité d'adaptation et sur l'évolution des systèmes économiques, agricoles et sociaux.
- **Garantissent une information fiable et accessible** à destination des élus, des citoyens et des acteurs socio-économiques, et contribuent à la diffusion de récits collectifs positifs autour de l'eau, considérée comme un bien commun.

Thématiques cibles

Les projets porteront obligatoirement sur au moins une de ces thématiques :

1. La prévention des risques de pollution de l'eau douce

La prévention du risque de pollution de l'eau douce vise à réduire les sources de pollution, limiter les transferts vers les milieux aquatiques et préserver durablement la qualité de la ressource, en cohérence avec les usages humains et le bon fonctionnement des écosystèmes. Les pollutions diffuses et ponctuelles (nitrates, pesticides, rejets urbains et industriels) constituent un risque majeur pour la qualité des eaux superficielles et souterraines, risque amplifié par les effets du changement climatique (concentration des polluants en période d'étiage, ruissellement accru lors d'épisodes pluvieux intenses).

2. Le partage de la ressource en eau

La ressource en eau, limitée et inégalement répartie dans l'espace et le temps, fait l'objet d'usages multiples et parfois concurrents (eau potable, agriculture, industrie, milieux naturels, loisirs). Dans un contexte de changement climatique, marqué par une augmentation des épisodes de sécheresse et de tensions hydriques, le partage équitable et durable de l'eau constitue un enjeu central. Il implique de renforcer le dialogue entre acteurs, d'anticiper les conflits d'usage et de développer des modes de gouvernance favorisant une gestion collective, solidaire et respectueuse des équilibres écologiques.

Territoires concernés

Pour l'année 2026, cet appel à candidatures, à caractère exploratoire, concerne exclusivement des initiatives mises en œuvre sur le territoire de la Fondation de France Grand Ouest, comprenant :

- Les régions Bretagne et Pays de la Loire ;
- Les départements de l'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Les projets peuvent être déployés à différentes échelles : communale ou intercommunale, départementale, régionale ou supra-régionale, dès lors qu'ils concernent majoritairement ces territoires.

Projets éligibles

Les initiatives soutenues pourront se situer à différents niveaux de maturité :

- Phase d'émergence ;
- Phase de déploiement et de structuration ;
- Phase de développement ou de changement d'échelle.

Les projets devront s'inscrire dans au moins une des familles de projets suivantes :

- Projets citoyens et participatifs de proximité ancrés dans un bassin de vie et avec la capacité à toucher directement tous les publics ;
- Projets de gouvernance partagée et de dialogue territorial structurant ;
- Projets inter-associatifs ou de mise en réseau (coopérations entre associations engagées ou non pour l'environnement, création de réseaux, etc.) ;
- Projets de recherche-action et d'expérimentation territoriale.

Critères de sélection

Les projets répondant au plus grand nombre de ces critères seront prioritaires.

Cet appel à projets soutiendra des initiatives qui :

1. Permettent aux habitants et aux acteurs locaux d'agir concrètement sur l'évolution des systèmes économiques, agricoles et sociaux afin de préserver la ressource en eau.

2. Adoptent une approche globale, notamment :

- En agissant sur les causes profondes des dysfonctionnements et non uniquement sur leurs effets ;
- En privilégiant une approche transversale intégrant les dimensions culturelles, environnementales et sociétales ;
- En inscrivant la démarche dans le temps long, afin de construire des relations de confiance, favoriser l'apprentissage collectif et l'adaptation continue.

3. Favorisent les coopérations entre acteurs et/ou entre territoires, en associant collectivités, acteurs publics, associations, acteurs socio-professionnels, réseaux et collectifs citoyens, d'agriculteurs et industriels, afin d'éviter les initiatives isolées ou redondantes et de contribuer à l'émergence d'une vision partagée du territoire.

4. S'inscrivent dans une dynamique pérenne, en intégrant dès la conception la faisabilité, la transférabilité ou la poursuite des actions au-delà des phases d'expérimentation.

5. Répondent à des enjeux de lutte contre la vulnérabilité de certains territoires et de leurs habitants (accès à la ressource, usage, qualité...).

Qui peut répondre ?

Peuvent candidater les organismes à but non lucratif et d'intérêt général, dont les actions répondent aux critères de l'appel et se déploient majoritairement sur le territoire du Grand Ouest, notamment :

- Associations et ONG ;
- Établissements publics (enseignement, recherche, etc.) ;
- Collectivités territoriales.

Conditions spécifiques :

- Les structures candidates doivent être éligibles au mécénat au titre des articles 230 et 238 bis du Code général des impôts ;
- Les candidatures collectives sont encouragées : une seule structure, éligible au mécénat, devra assurer le portage administratif et financier du projet ;
- Les structures valorisant de la mobilisation bénévole sont encouragées ;
- Une même structure ne peut déposer qu'une seule demande sur cet appel à candidatures ;
- Une structure ressource (recherche, accompagnement, etc.) peut être impliquée dans plusieurs projets ;
- Une priorité sera accordée aux structures ne bénéficiant pas déjà d'un soutien en cours de la Fondation de France.

Dépenses éligibles :

- Les frais de fonctionnement ;
- Les frais d'investissement, dès lors qu'ils sont directement liés à des actions dépassant la seule construction d'équipements ou l'achat de matériel.

Ne seront pas soutenus :

- Les démarches sans mise en œuvre opérationnelle directe ;
- Les projets exclusivement centrés sur l'événementiel ou sur des actions ponctuelles (exemples : opérations de ramassage de déchets, festivals...) ;
- La construction et l'entretien d'infrastructures ;
- Les formations, diplômantes ou non ;
- Les actions relevant des compétences obligatoires et réglementaires des collectivités et acteurs publics, à l'exception des démarches expérimentales (prioritairement portées par des communes de moins de 5 000 habitants) ;
- Les initiatives ne prévoyant pas de cofinancement ;
- Les projets déjà achevés au moment de la décision de financement ;
- Les projets en cours de financement par d'autres dispositifs de la Fondation de France.

Modalités de soutien financier

Cet appel à projets vise le soutien d'une dizaine de projets pour un montant global alloué de 300 000 €. Le soutien financier d'un projet pourra s'étendre sur une durée maximale de trois ans, avec un montant maximal d'environ 30 000 € par an.

Le dossier devra préciser la répartition annuelle des soutiens demandés.

Une partie de la subvention sera versée dès l'engagement du soutien ; l'échelonnement des versements sera défini par le Comité de décision, sur la base des éléments fournis lors de l'instruction du dossier.

Étapes et calendrier

L'appel à candidatures est ouvert du **23 mars au 22 mai 2026**.

Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

• Jusqu'au 22 mai – 17h > 1^{re} étape : note d'intention

Les candidats sont invités à compléter une note de présentation de leur démarche (2 pages maximum) et à la transmettre par mail à grandouest@fdf.org.

La trame obligatoire est téléchargeable à ce lien : <https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/eau-grand-ouest>

En juin, un comité composé de bénévoles et d'experts de la Fondation de France analysera les notes reçues et présélectionneront celles qui répondent aux critères d'éligibilité et aux objectifs de cet appel à candidatures.

Tous les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande de soutien.

• Mi-juin – 22 juillet > 2^e étape : complétude du dossier pour les projets présélectionnés

Un dossier à compléter sera envoyé aux candidats présélectionnés. Ces dossiers seront à déposer sur la plateforme en ligne de la Fondation en France, selon les instructions communiquées à l'envoi du dossier.

• 22 juillet – fin septembre > 3^e étape : instruction

Les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien d'instruction planifié avec un bénévole de la Fondation de France.

• Mi-octobre > 4^e étape : sélection

Les décisions concernant les projets financés seront annoncées aux candidats fin octobre 2026.

Une lettre d'engagement valant convention sera adressée aux lauréats et précisera les modalités du soutien (montant, affectation éventuelle, conditions de versement et points de suivi).

Comment répondre ?

Les porteurs de projets sont invités à télécharger un modèle de réponse pour la note d'intention à ce lien : <https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/eau-grand-ouest>

Merci de l'envoyer complétée à l'adresse grandouest@fdf.org avant le 22 mai 2026 à 17h. Vous pouvez adresser vos questions à cette adresse.

Tout dossier adressé par voie postale, par une autre voie que cette adresse, ou hors délai ne sera pas étudié.

**Fondation
de
France**

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.